

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 20 décembre 2021, à compter de 20 h 00, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2021-12-403

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation du projet de règlement numéro 177 - Imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022
4. Avis de motion du projet de règlement numéro 177 - Imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022
5. Adoption des taux d'intérêts
6. Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) dossier : 00030624-1-79097(15) -2021-04-20-38
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 177 - IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 177 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 177 - IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 177 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022.

2021-12-404 ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le taux d'intérêt journalier applicable aux comptes de taxes soit de 5 %, que le taux de pénalité journalier soit de 5 %, et ce, pour l'année 2022 et les années antérieures.

QUE le taux d'intérêt journalier applicable aux comptes divers soit de 5 %, que le taux de pénalité journalier soit de 5 %, et ce, pour l'année 2022 et les années antérieures.

ADOPTÉE

2021-12-405 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DOSSIER : 00030624-1-79097 (15) -2021-04-20-38

ATTENDU QUE la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve approuve les dépenses d'un montant de 29 036,36 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2021-12-406

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 20 décembre 2021 soit levée.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse